

Terres Citoyennes Albigeoises

#1 Initiatives foncières citoyennes

Octobre 2021



© TERRES CITOYENNES ALBIGEOISES

➔ Périmètre d'action



Bassin de
vie de
l'Albigeois,
Tarn

➔ Etapes clés

2017 : création de l'association « Albi Ville comestible » qui deviendra « Terres Citoyennes Albigeoises »

2018 : installation du siège à la Grange du Serayol

2019 : création de la SCIC-SA

2019 : obtention de l'agrément ESUS

2020 : lancement de la collecte et acquisition de 15ha par la SCIC + 3,82ha pris à bail par la SCEA à un propriétaire privé

2021 : lancement de la deuxième collecte et début des travaux d'aménagement des parcelles
+ installation des premier·e·s fermier·e·s de la SCIC sur 1,4 ha

A Lescure d'Albigeois, un collectif de citoyen·ne·s s'organise pour la résilience alimentaire de leur territoire en prônant autogestion et intelligence collective. Avec la création d'une association, puis d'une foncière, Terres Citoyennes Albigeoises cherche à resserrer les liens entre le monde agricole et la communauté urbaine, pour préserver, transmettre des terres agricoles et y installer des paysan·ne·s.

Historique du projet

- **Novembre 2017** : l'association Albi Ville Comestible se forme à l'initiative de citoyen·ne·s, d'acteur·rice·s du réseau des AMAP, d'Albi ville en transition et des **incroyables comestibles**. L'objectif est simple : agir pour la résilience alimentaire du territoire Albigeois. Constatant que les différentes actions menées sur le territoire manquent de lien entre elles, le collectif décide de s'organiser pour fédérer les acteurs·rice·s autour de la problématique alimentaire, et permettre aux citoyen·ne·s d'intégrer la réflexion.
- **2018** : la rencontre avec Marion et August, deux jeunes maraîcher·e·s donne une impulsion à l'association. Le couple, en cours d'installation sur la plaine de Lescure d'Albigeois propose de mettre à disposition de l'association un lieu permanent situé sur leur ferme (la grange du Serayol). L'association change de nom et devient « Terres Citoyennes Albigeoises » (TCA).
- **2019** : L'idée de créer une foncière naît à la suite d'une opportunité : Patrice, céréalier dans la plaine de Lescure, sur le point de prendre sa retraite, souhaite vendre une partie de ses terres à Marion et August. L'association décide alors de se lancer dans l'acquisition de la totalité des terres à vendre, toutes situées sur une zone historiquement maraîchère. Le projet de redonner sa vocation maraîchère commence à prendre forme ; Terres Citoyennes Albigeoises envisage de refaçonner cette plaine pour y créer un pôle de production de légumes, associé à des productions complémentaires sur de petites surfaces (élevage de volailles, production de petits fruits ...).

→ Les statuts mobilisés

- Une association Loi 1901 : pour une dynamique collective et citoyenne autour de la résilience alimentaire locale
- Une SCIC-SA : pour la collecte citoyenne et l'acquisition et la gestion de terres et de bâti mis à disposition de fermier·e·s par des Baux Ruraux Environnementaux
- Une SCEA¹ : pour gérer la transition entre l'acquisition des terres et les installations pérennes

→ SCIC, quésako ?

Une SCIC est une société coopérative d'intérêt collectif. C'est une entreprise coopérative sous forme de SARL, SAS ou SA qui a pour objet « la production ou fourniture de biens et services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité social »

→ Labels

- ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale)

La création de la SCIC-SA

Le cédant souhaite se séparer de ses terres rapidement. *« On ne pouvait pas passer à côté de cette opportunité »* précise Marie, une associée.

Les membres de l'association cherchent alors la manière d'acquérir ces terres collectivement, en faisant appel à de l'épargne citoyenne. *« Nous avons pensé à acquérir les terres grâce à Terre de Liens, mais après avoir échangé, nous avons pointé ensemble la volonté de gérer très localement le foncier. Par ailleurs, il fallait gérer des délais très rapides, ce qui n'est pas dans la temporalité de Terre de Liens ».*

Plusieurs solutions juridiques sont écartées, soit parce qu'elles ne permettent pas d'associer des personnes morales (GFA) ou des collectivités locales (GFA, SAS), soit parce que le nombre de sociétaires est limité (SARL)

La SCIC-SA est finalement choisie pour deux raisons :

- Les collectivités peuvent être associées au projet et participer au capital de la société
- La gouvernance, via des collèges, peut être adaptée à la configuration des partenariats (voir page 5)

La SCIC -SA Terres Citoyennes Albigeoises est créée en novembre 2019, et obtient l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) en décembre.

L'épargne solidaire

Les terrains sont acquis grâce à de l'épargne solidaire.

- Sur le même principe de fonctionnement que la Foncière Terre de Liens, les citoyen·ne·s et autres acteur·rice·s du territoire sont invité·e·s à souscrire des parts sociales d'une valeur de 100€.
 - › Les sociétaires peuvent être des personnes physiques ou morales
 - › l'agrément ESUS leur permet de défiscaliser le montant souscrit (à hauteur de 25%) si les parts sont conservées au minimum 7 ans.
 - › Les parts sociales ne sont pas soumises à des intérêts financiers, la démarche s'inscrivant dans une action solidaire pour acquérir des terrains agricoles de manière pérenne.
 - › Si un·e associé·e souhaite se retirer du dispositif, un remboursement des parts sociales est possible sous une condition : le capital social de la SCIC ne peut pas descendre en dessous du quart de son montant initial.

Voir la fiche #3 : SCIC Passeurs de Terres

¹ Société Civile d'Exploitation Agricole

➔ Chiffres clés

➔ La collecte:

124 sociétaires en 2021

210 000 € collectés

➔ Le foncier et le bâti

› 16.6 ha de terres en propriété de la SCIC

+ 1 bâtiment agricole en cours de construction

› 1,4 ha loués à des fermier·e·s (pépinière SebTan)

› le reste exploité temporairement par la SCEA

› 3.8 ha en fermage d'un propriétaire à la SCEA



La SCEA a permis d'offrir une solution temporaire aux deux paysans boulangers. Non issus du milieu agricole, ils se sont heurtés à la difficulté d'accéder au foncier pour s'installer. Ne souhaitant pas devenir des fermiers de la SCIC à terme, la SCEA fonctionne pour eux comme un **espace test agricole** sur lequel consolider leur projet en attendant de trouver des terres.

Les premières acquisitions

➔ Juin 2020 : Lancement d'une première campagne de souscription. La communication est majoritairement réalisée à travers la presse locale et le réseau associatif permet de mobiliser les citoyen·ne·s du territoire.

➔ Septembre 2020 : la somme est réunie et 15 hectares sont achetés dans la plaine de Lescure. Un hectare supplémentaire sera acheté le mois suivant et la SCIC lance en 2021 sa deuxième campagne de souscription afin de collecter 150 000€, qui seront investis dans le développement du pôle maraîcher (foncier, système d'irrigation, construction de bâtiment, matériel agricole...)

Une SCEA pour compléter la foncière

Après avoir créé la SCIC, la coopérative fait face à une problématique : *« On souhaite créer un pôle maraîcher alors que la plaine est actuellement céréalière, ça nécessite de modifier les parcelles, d'installer le système d'irrigation et de penser au circuit de commercialisation ... ça prend du temps ».*

➔ Une Société Collective d'Exploitation Agricole (SCEA), filiale de la SCIC est créée :

- › Pour entretenir transitoirement les terres
- › Pour engager la conversion en agriculture biologique des terrains

➔ Elle est composée de 6 associé·e·s:

- › 2 personnes morales (l'association et la SCIC)
- › 4 personnes physiques exploitant.es agricoles qui travaillent temporairement les terres avant l'installation des futur·e·s maraîcher·e·s.
 - Marion, associée de la SCIC
 - Sylvain et Alexandre, deux paysans boulangers
 - Stéphanie, éleveuse de volailles labellisées Nature et Progrès

➔ 3.8 ha de terres supplémentaires seront par ailleurs prises en fermage par la SCEA sur la plaine.

Les paysan·ne·s « transitoires » partagent le matériel avec les associé·e·s et bénévoles de la SCIC qui utilisent certains outils lors de chantiers participatifs. Sylvain, exploitant de la SCEA, expose certaines difficultés du partage du matériel *« on échange énormément et on essaie de faire des plannings, mais c'est difficile à mettre en place. Et s'il faut semer et que le tracteur n'est pas là ... C'est un des défis. Ce n'est pas toujours évident de faire cohabiter un monde associatif avec un monde paysan ».*

→ Les paysan·ne·s

① Une installation pérenne :

Les pépinières SebTan, tenues par Cécile et Sébastien

② Des installations temporaires :

Deux paysans boulangers (Sylvain et Alexandre), et une éleveuse de volailles (Stéphanie)

→ Le BRE

Le Bail Rural Environnemental est un bail rural qui permet d'inclure des clauses environnementales comme le non retournement de prairies, l'interdiction de produits phytosanitaires ou encore le maintien des haies et des infrastructures agroécologiques.



Zone d'Aménagement Différé (ZAD)

C'est une procédure permettant aux collectivités locales d'utiliser un droit de préemption particulier sur des terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement

Voir la fiche #5 : Fonds de dotation La Terre en Commun

Les paysan·ne·s de la SCIC



La première installation a été réalisée en avril 2021. Il s'agit de la pépinière fruitière Sebtan, tenue par Cécile et Sébastien désormais fermier·e·s de la SCIC—SA.



En moins d'un an, la SCIC aura réalisé sa première campagne de levée de fonds, aura acheté 15 ha de terres et installé les premier·e·s fermier·e·s.

Une des associé·e·s relève tout de même que *« ce délai très court nous a fait faire quelques erreurs dans le processus. Certaines décisions ont été prises un peu rapidement »*.



Le bail conclu avec les fermier·e·s est un Bail Rural Environnemental (BRE), c'est un bail rural de long terme incluant des clauses environnementales. C'est un point important permettant d'assurer un bon usage des terres étant donné que les pépinières ne sont pas encore certifiées en Agriculture Biologique.



Ce premier bail a été élaboré en concertation avec les fermier·e·s mais il est susceptible d'être différent des baux des futur·e·s paysan·ne·s installé·es par la SCIC : *« un groupe de travail élabore en ce moment un bail adapté aux futurs maraîchers, en prenant le temps cette fois-ci »*. Lors d'une réunion mensuelle de la SCIC, Jérôme, un des associé·e·s soulève l'importance d'intégrer les futur·e·s maraîcher·e·s à la réflexion sur les modalités de mise à disposition, pour ne pas prendre de décision unilatéralement.

Le premier projet de la SCIC : le pôle maraîcher

Ce pôle maraîcher s'inscrit dans un projet de territoire :

- ① Une demande de la part des citoyen·ne·s d'Albi
- ② Une plaine idéalement située (très proche de la ville) et historiquement maraîchère
- ③ Un contexte institutionnel favorable : la plaine s'insère dans une Zone d'Aménagement Différé de 138 ha dont l'objet est la protection de la vocation agricole et naturelle intégrée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

A quoi ce pôle maraîcher ressemblera-t-il ?

<u>Des activités maraîchères et complémentaires</u>	<u>Des conditions propices à l'installation</u>	<u>Des actions pour favoriser la biodiversité</u>
Maraîchage, pépinière, fruits, petit élevage (volailles ...)	Foncier en location Installations d'irrigation, bâtiments et matériels mutualisés	Plantation de réseaux de haies, installation de nombreux nichoirs..

➔ Les partenaires

- NATURE ET PROGRES TARN
- RESEAU DES AMAP DU TARN
- ADEAR DU TARN
- COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
- LA REGION ET L'ETAT à travers le FDVA
- LA FONDATION DE FRANCE
- TERRE DE LIENS MIDI-PYRENEES

➔ Le frein du bénévolat

La société est entièrement gérée de manière bénévole et citoyenne, c'est au cœur du projet de Terres Citoyennes Albigeoises. Les tâches sont nombreuses et nécessitent un fort investissement de la part des membres (direction, administration, groupes de travail...). Un des membres fondateur·rice·s, Pascal, avoue avoir « *dédié une année entière à Terres citoyennes* ». Sur le ton de l'humour, il conclut « *le bénévolat, c'est parfait quand on est payé* ».

Le développement de la SCIC permettra probablement de créer du salariat sur des tâches ponctuelles.

La vie de la SCIC et le rôle des associé·e·s

La gouvernance

Le Conseil d'Administration (CA) sert de chambre d'enregistrement des décisions prises au sein des groupes de travail thématiques. Il est actuellement composé de 13 membres, tou·te·s bénévoles.

L'assemblée générale (AG) a un fort poids dans les orientations de la SCIC, elle a lieu une fois par an et sert à approuver le bilan de l'année écoulée et les orientations stratégiques de la société.

- Collège 1 : Les producteur·rice·s de biens et services
- Collège 2 : Les paysan·ne·s bénéficiaires
- Collège 3 : Les associations pour une agriculture paysanne
- Collège 4 : Les citoyen·ne·s ou partenaires sociétaires
- Collège 5 : Les collectivités territoriales

Chaque collège possède 20% des droits de vote lors des AG. Au sein de chaque collège, chaque associé·e a une voix, indépendamment de son apport en capital. Ces collèges permettent de représenter la diversité des profils des associé·e·s.



Les tâches

Les tâches sont exclusivement réalisées par les associé·e·s de manière bénévole à travers des groupes de travail : rédaction des baux, programmation des travaux sur le bâti, communication... Ces groupes définissent eux-même leur mode d'organisation.

Marie, l'une des associé·e·s explique qu' « *une grande diversité de compétences existe au sein de la SCIC, ce qui évite de chercher des compétences externes. C'est crucial car cela aurait été un frein financier qui aurait fortement ralenti le projet* ».

Une « réunion foncière » est organisée chaque mois pour mettre en commun les réflexions. Chaque réunion de coordination est précédée d'un temps d'échange ouvert aux citoyen·ne·s. « *Ces temps d'échange nous permettent de communiquer sur nos actions, de lever les interrogations, et de faire du lien avec les habitants environnants* »

➔ Les projets 2021-2022

A court et moyen terme:

- ① Le groupe se formera auprès de l'Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe (ATAG) afin d'intégrer des outils permettant de mettre en place une Coopérative de Mutualisation de Matériel Agricole (CUMA).

La CUMA impliquera des maraîcher·e·s locaux·les ainsi que ceux·celles de la SCIC. L'objectif est de mutualiser les outils, moyens de production et potentiellement les espaces de stockage et de transformation

- ② Structurer le pôle maraîcher
- ③ Continuer les projets de communication en parallèle (la mémoire du maraîchage avec la Fondation de France (recueil de témoignages de maraîcher·e·s sous forme de podcasts)

Sur du long terme

- ④ Acquérir d'autres terres dans le périmètre de l'Albigeois
- ⑤ Organiser les débouchés et voies de commercialisation des productions des fermier·e·s de la SCIC : notamment en restauration (collective ou non) La municipalité de Lescure évoque un projet de cantine scolaire. Jérôme, un des associé·e·s explique que *« l'idée n'est pas de rester exclusivement sur de la vente directe »*

Construire collectivement la résilience alimentaire de l'Albigeois

Le projet de Terres Citoyennes Albigeoises va bien au-delà du premier projet de la plaine maraîchère de Lescure. Le diagnostic réalisé pour la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a montré l'enjeu du renouvellement des actif·ve·s agricoles : 1/4 des exploitant·e·s seront en âge de prendre leur retraite en 2025 ; 2/3 de ces paysan·ne·s n'ont pas de successeur·euse connu·e.

Le projet de la SCIC est de proposer des réponses face à ces constats en proposant des « **opérations tests, exemplaires et reproductibles** ».

Ce critère de la reproductibilité est essentiel :

La SCIC a été créée afin de pérenniser le projet et de permettre un changement d'échelle, aussi bien sur le volet foncier (les acquisitions ont été initiées dans la plaine de Lescure mais visent à s'étendre dans tout le bassin de vie albigeois), que sur le volet filière (augmenter et organiser l'offre de légumes bio et locaux pour les marchés locaux, dont celui de la restauration collective).



CHANTIER PARTICIPATIF LORS DE LA PLANTATION DE HAIES © TERRES CITOYENNES ALBIGOISES



Notre analyse : Le projet porté par Terres Citoyennes Albigeoises démontre la manière dont des citoyen·ne·s, pour la majorité non issu·e·s du milieu agricole, peuvent s'emparer concrètement de questions complexes comme celles du renouvellement des générations et de la résilience alimentaire de leur territoire. Le statut SCIC est particulièrement adapté à ce projet car il permet d'associer les parties prenantes au financement et la gouvernance du projet. L'originalité du montage et l'ambition de ce projet, ainsi que son pilotage assuré exclusivement par des bénévoles en font un projet inspirant et précieux à suivre dans la durée. Les bénévoles sont d'ailleurs eux-mêmes conscient·e·s des interrogations qui restent à lever pour assurer la pérennité de leur initiative (le renouvellement des parts sociales, le modèle économique, le développement du salariat, le recrutement des futur·e·s agriculteur·rice·s...).